

ravages des incendies. Outre l'effectif régulier des gardes-forestiers, des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale, on a fait venir de l'extérieur bien du matériel et du personnel, notamment, de plusieurs parcs nationaux. Il faut surtout rendre hommage à la population civile du Territoire qui met tout en œuvre pour enrayer ces incendies.

La Chambre apprendra avec plaisir que, depuis quelques semaines, grâce en partie à la pluie, mais surtout aux efforts surhumains de tous ceux qui ont participé à ce travail, les incendies sont moins nombreux, et les pires sont en grande partie maîtrisés.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'aimerais demander au ministre comment le représentant du Yukon pouvait rester en contact quotidien avec le ministre concerné lorsque ce dernier était absent?

L'hon. M. Harkness: Je crois que l'honorable député est ici depuis assez longtemps pour savoir qu'en l'absence d'un ministre un autre ministre s'occupe de son ministère.

M. McIlraith: Je puis donc en conclure que la réponse du ministre n'était pas exacte sur ce point?

L'hon. M. Harkness: Malgré ses 15 ou 20 années ici, l'honorable député ne semble pas encore comprendre comment fonctionne le gouvernement.

LES PÊCHERIES

LE FRASER—DEMANDE DE PROLONGATION DE LA SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold Hicks (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Pêcheries non seulement en mon nom mais au nom du représentant de New-Westminster si on prolongera la saison de pêche entre le pont Pattullo de New-Westminster et le pont Mission, sur le fleuve Fraser?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, les représentants de Fraser-Valley et de New-Westminster m'ont tous les deux prévenu qu'ils avaient l'intention de me poser la même question à ce sujet.

Ce problème m'a été signalé de temps en temps, l'an dernier, notamment par ceux qui s'intéressent spécialement à la question. J'ai donc fait faire une enquête à fond sur les pêches de saumon entre le pont de New-Westminster et le pont Mission qui enjambe le Fraser. La saison de pêche doit ordinairement se clore chaque année le 15 septembre, conformément au paragraphe 14 de l'article 67 des règlements de Pêche de la Colombie-Britannique. Je voulais savoir s'il

y avait moyen d'allonger la saison sans nuire à la conservation de l'espèce.

Le problème est compliqué du fait de la présence de cinq espèces de saumon, ayant chacune des périodes de montaison différentes et se dirigeant vers des cours d'eau différents. D'après les rapports, il est évident qu'une fermeture hâtive a profité quelque peu à certaines montaisons, alors que d'autres ne semblent pas en avoir été touchées. A mon avis, il faut poursuivre cette étude avant d'en arriver à une décision finale, et c'est ce que nous ferons.

Toutefois, pour l'année 1958, on a pris des mesures pour modifier les règlements afin de permettre la pêche au saumon dans la région en question, mais, bien entendu, sous réserve que le directeur régional du ministère des Pêcheries en Colombie-Britannique pourra recourir aux pouvoirs absolus que lui confèrent ces règlements pour interdire la pêche pendant une partie de la saison ou pendant toute la saison, s'il est établi qu'une telle action est nécessaire pour protéger le saumon et lui permettre de se rendre aux frayères.

LE CODE CRIMINEL

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX—INSPECTION DES ANIMAUX QUI SERVIRONT AU COMBAT DE TAUREAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Voudrait-il dire à la Chambre si les taureaux qui doivent participer à la déplorable exhibition de Lindsay en fin de semaine ont été importés et, dans le cas de l'affirmative, s'ils ont été soumis aux épreuves habituelles et à la quarantaine?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'ils ont été importés ou non; la seule chose que j'en sais, c'est que si les taureaux ont été importés à quelque fin que ce soit, ils ont dû être inspectés de la façon habituelle par la Division de l'hygiène vétérinaire.

M. Cardin: Puis-je poser une autre question? Le ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi son ministère ne proteste pas contre la fin à laquelle ces taureaux doivent servir?

M. l'Orateur: Si l'honorable député veut bien consulter le hansard d'il y a une trentaine de jours, il constatera que le ministre de la Justice a traité cette question.